

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHU DIJON BOURGOGNE



13 juillet 2021

Le CHU Dijon Bourgogne met en place des dispositifs innovants pour soutenir la recherche

La recherche est une mission essentielle des hôpitaux universitaires, qui contribue au progrès médical et à l'amélioration de la qualité des soins. Après une année 2020 particulièrement éprouvante au vu du contexte épidémique, le CHU Dijon Bourgogne tient à stimuler la dynamique de recherche de l'établissement et à encourager l'activité des chercheurs en s'appuyant sur différents programmes innovants. En 2021, le CHU met en œuvre des actions concrètes afin de soutenir les équipes fortement investies dans la recherche. Ces dispositifs s'inscrivent dans la continuité des actions menées par la Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation (DRCI) pour favoriser la recherche sous toutes ses formes au sein du CHU Dijon Bourgogne. Le point sur les différents leviers utilisés.

Une politique d'intéressement à la recherche

Le CHU Dijon Bourgogne est convaincu que la recherche est un moteur d'excellence qui contribue à l'amélioration de la qualité des soins. Il y a plusieurs années déjà, l'établissement a décidé de sanctuariser une enveloppe à répartir entre les services qui contribuent le plus à la recherche. Cette enveloppe est directement prélevée sur la dotation socle de financement des activités de recherche, versée à l'établissement par le Ministère des Solidarités et de la Santé. Dès 2015, cette politique d'intéressement à la recherche a pris la forme d'une enveloppe de 300 000€ destinée à récompenser les services les plus investis. Aujourd'hui, cette enveloppe est passée de 300 000€ à 450 000€ annuels, principalement utilisés pour couvrir des frais liés aux besoins en personnels, aux besoins matériels ou encore aux frais de missions. Comme l'explique Florence Martel, Directrice de la recherche clinique et de l'innovation :

« L'objectif de l'intéressement à la recherche est d'encourager les équipes à inclure des patients dans des protocoles de recherche et à publier. Les services concernés reçoivent des financements à utiliser de façon libre pour leurs projets de recherche. Ils apprécient cette marque de confiance qui leur confère une certaine autonomie tout en assurant une pérennité des équipes de recherche. La recherche étant financée projet par projet, cet apport est un plus qui sécurise les équipes en place. »

L'Appel d'Offre Interne (AOI) : un dispositif à destination des jeunes médecins et paramédicaux

En 2021, en plus de sa politique d'intéressement à la recherche, le CHU Dijon Bourgogne dégage une enveloppe de 250 000€ sur ses fonds propres pour financer des projets de recherche portés

par des professionnels médicaux et paramédicaux de l'établissement. L'objectif est de favoriser l'accès à la recherche clinique de professionnels du CHU Dijon Bourgogne, dans le domaine médical et paramédical. Aucune thématique de projet n'est imposée et seuls des critères d'âge ont été fixés pour encourager spécifiquement les jeunes praticiens en leur donnant envie de s'inscrire dans une dynamique de recherche. Cette politique est menée en collaboration avec le Centre de lutte anti-cancer Georges François Leclerc (CGFL) qui effectue la même démarche au même moment. Une commission scientifique unique assure ensuite le classement des projets afin de prendre une décision collégiale. Cette méthode permet en outre de renforcer les liens entre les deux établissements de santé. En 2021, au CHU Dijon Bourgogne, 5 projets médicaux seront ainsi soutenus, de même que 3 projets paramédicaux. Il s'agit d'une nouveauté, ce dispositif ayant autrefois été réservé aux personnels médicaux uniquement: *« Nous constatons avec joie que les professionnels paramédicaux sont très moteurs et qu'ils désirent s'inscrire dans la recherche. En les incluant dans ce dispositif, nous souhaitons les inciter à continuer. Pour tous ces jeunes praticiens, nos critères de sélection sont un peu moins exigeants que ce qu'on peut retrouver au niveau interrégional ou national. Il s'agit vraiment de leur offrir une première marche d'accès à la recherche »* résume Florence Martel, Directrice de la recherche clinique et de l'innovation.

Une bourse à la mobilité pour encourager les carrières universitaires

Dans le cadre de leur cursus, les jeunes praticiens hospitaliers qui souhaitent avoir une carrière universitaire ont l'obligation d'effectuer une mobilité d'environ une année, en dehors de leur CHU d'origine. L'objectif est de les inciter à prolonger leurs travaux de recherche et à créer des liens avec d'autres équipes, en France ou à l'étranger. Durant cette année, les praticiens doivent trouver des modalités de soutien financier. Certains dispositifs (bourses de sociétés savantes, maintien partiel de la rémunération...) existent pour les aider à effectuer cette mobilité, mais ils sont peu nombreux et varient beaucoup en fonction de l'âge et du statut du praticien. Ces difficultés peuvent représenter un obstacle supplémentaire dans le choix d'une carrière universitaire.

Le CHU Dijon Bourgogne a souhaité mettre en place un dispositif interne de soutien en créant une bourse à la mobilité, comme l'explique Florence Martel, Directrice de la recherche: *« Il s'agit d'une initiative originale au sein des centres hospitaliers universitaires du territoire. Il nous semblait essentiel d'encourager les carrières hospitalo-universitaires pour que des praticiens continuent à s'investir dans les missions d'enseignement et de recherche afin de contribuer au progrès scientifique et médical. Nous avons travaillé avec le Pr Creuzot Garcher, cheffe du pôle Recherche et santé publique, avec le Professeur Marc Maynadié, doyen de la faculté des sciences de santé à l'Université de Bourgogne, et La Direction des affaires médicales à la création de 2 bourses de mobilité par an. Nadiège Baille, Directrice générale, a soutenu le projet tout au long de sa conception. Ainsi, cette année, 3 candidats se sont présentés à l'audition et deux d'entre eux vont donc pouvoir bénéficier de 25 000€ chacun pour financer leur projet. Le 3^{ème} praticien est plus jeune et ne partira qu'en 2022. Il pourra donc re-candidater en 2022 ! »*.

Bourse à la mobilité

Témoignage du Dr Louis Arnould, ophtalmologiste chirurgien

Chef de clinique dans le service d'ophtalmologie du CHU Dijon Bourgogne

« J'ai toujours eu envie de faire de la recherche en complément de mon activité clinique. Les carrières universitaires permettent d'avoir ces 3 activités de soin clinique, de recherche et d'enseignement. Mon domaine de recherche porte spécifiquement sur la rétine et sur la façon dont elle nous renseigne sur notre état cardiovasculaire. Certains éléments nous permettent aujourd'hui de penser que la rétine est un biomarqueur qui peut aider à prédire la survenue d'un infarctus. Dans le cadre de mon projet de mobilité, j'aimerais rejoindre des équipes de recherche qui travaillent sur ce même sujet à Bordeaux.

Pour partir pendant un an, il faut pouvoir se loger, se nourrir, faire les trajets entre son lieu de vie et son lieu de travail... Une aide financière est indispensable et on est souvent démuné. Personnellement, j'ai candidaté à 5 ou 6 bourses avec des démarches compliquées, des dossiers différents à monter, parfois en anglais, parfois en français et je n'ai eu aucune réponse favorable. C'est compliqué de faire des demandes et c'est encore plus compliqué d'obtenir des financements. J'ai la chance de pouvoir bénéficier de la bourse à la mobilité du CHU Dijon Bourgogne et j'en suis très heureux ! C'est une marque de confiance de la part de l'établissement et ça motive dans le fait de revenir à Dijon pour ma carrière. Quand on se sent soutenu au moment où on est sans ressource, on sait s'en rappeler ! »

Un nouveau statut de chercheur hospitalier

Pour compléter ces dispositifs de soutien à la recherche, le CHU Dijon Bourgogne a décidé la création d'un statut spécifique de chercheur hospitalier. L'objectif est d'ouvrir l'accès à la grille d'ingénieur hospitalier de classe exceptionnelle à cinq ingénieurs de recherche clinique particulièrement impliqués dans la recherche : « Avec ce statut, nous nous adressons à des professionnels de la recherche qui ne sont ni médecins, ni paramédicaux. Il s'agit plutôt d'ingénieurs de recherche ayant un profil scientifique qui mènent des recherches en propre sur une thématique spécifique et qui ont une expertise reconnue au niveau national. Nous avons la chance d'en avoir quelques-uns à l'hôpital et nous avons à cœur d'encourager leur activité et de leur offrir la reconnaissance qu'ils méritent » souligne Florence Martel, Directrice de la recherche. Concrètement, la création du statut de chercheur hospitalier permet une revalorisation des salaires entièrement prise en charge par l'établissement. Un appel à candidature a été lancé pour sélectionner 5 professionnels qui profiteront de ce dispositif absolument inédit en France.

L'aide au financement des publications

Tous les ans, le CHU Dijon Bourgogne apporte une aide financière pour le paiement des publications scientifiques de rang A ou B, lorsque les projets n'ont pas prévu ce type de dépense. En effet, les publications scientifiques sont très majoritairement payantes, ce qui représente un obstacle dans certaines situations.

C'est un cercle vertueux pour l'ensemble de la communauté.

Bientôt un appel à candidature pour des prestations de medical writing

En 2021, le CHU Dijon Bourgogne lance également un appel à projet destiné à financer des prestations de medical writing afin de valoriser un projet de recherche clinique.

Les chercheurs manquent parfois de temps pour rédiger un article scientifique de qualité mettant en avant les résultats de leur recherche. Le CHU innove en permettant à des chercheurs ayant des travaux de recherche à valoriser de recourir à cet accompagnement scientifique et aboutir à une publication.

Cette expérimentation sera évaluée avant une éventuelle reconduction. En 2021, 30 000 € seront dédiés à cette initiative.

Deux projets de recherche financés par le Plan France Relance

Dans le cadre du plan France Relance, destiné à soutenir l'économie nationale suite à la pandémie de Covid-19, des fonds ont été spécifiquement dédiés à la préservation des emplois en recherche et développement dans le domaine de la santé. Deux projets de recherche impliquant des professionnels du CHU Dijon Bourgogne vont bénéficier de ce soutien :

1. FoodIntech

Mené par Virginie Van Wymelbeke-Delannoy, chercheur au sein de l'Unité de Recherche du Pôle Personnes Agées, ce projet repose sur la mise au point d'une solution d'analyse des repas utilisant la photographie, afin de lutter contre la dénutrition des patients, notamment des personnes âgées. Pour développer cette application, Virginie Van Wymelbeke-Delannoy s'est rapprochée de deux entreprises locales : Yumain, spécialisée dans le domaine de l'intelligence artificielle, et ATOL CD, dont le cœur de métier est la conception d'applications. Elle s'est aussi appuyée sur les professionnels qui œuvrent quotidiennement auprès des personnes âgées du centre gériatrique de Champmaillot. Le logiciel FoodIntech permet de calculer la consommation alimentaire des patients, en comparant la photo de leur plateau repas avant et après consommation. L'analyse des plateaux se fait par intelligence artificielle à partir d'une banque de données constituée de milliers de photos. Cette analyse permet une évaluation qualitative et quantitative de ce qui est réellement consommé pour mieux adapter les repas, tout en luttant contre le gaspillage alimentaire.

2. NVH Medicinal : une création de poste et deux projets liés à la Covid-19

Partenaire privilégiée du CHU Dijon Bourgogne depuis plus de 10 ans, la société de biotechnologie NVH Medicinal va elle aussi bénéficier du Plan France Relance. Un poste va ainsi pouvoir être créé pour piloter le laboratoire mixte créé sur le site du CHU dans le but d'offrir aux équipes une plateforme clinique au plus près du terrain. Cette création de poste va renforcer davantage encore les liens opérationnels existant entre NVH Medicinal et le CHU Dijon Bourgogne. Pour rappel, les deux structures travaillent autour du collagène, notamment dans le but de développer un médicament permettant de traiter les hémorragies à base de collagène de synthèse. Aujourd'hui, deux nouveaux projets liés au collagène sont en cours : l'un porte sur le développement original d'un vaccin dérivé du collagène, l'autre vise à créer un traitement basé sur une cible thérapeutique d'intérêt exprimée par les cellules immunitaires.

Grâce à l'ensemble de ces dispositifs, le CHU Dijon Bourgogne souhaite encourager la recherche et continuer à accompagner les professionnels concernés pendant toute la durée de leurs projets, jusqu'à la valorisation des résultats. Au sein de l'établissement, la recherche concerne d'ores et déjà de nombreuses équipes soucieuses de faire avancer la connaissance médicale et d'être à la pointe de l'innovation en matière de santé. L'hôpital est et doit rester un lieu de recherche clinique et une importante source d'inspiration dans le domaine médical et pharmaceutique. En soutenant la recherche, l'objectif du CHU Dijon Bourgogne est de mieux connaître et traiter des maladies afin d'améliorer encore la prise en soins des patients dans la pratique clinique quotidienne.